

RCS : CHARTRES

Code greffe : 2801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHARTRES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00511

Numéro SIREN : 830 261 855

Nom ou dénomination : 2 AH

Ce dépôt a été enregistré le 04/08/2020 sous le numéro de dépôt A2020/003407

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **DE CHARTRES**

A2020/003407

Dénomination : 2 AH
Adresse : 5 Rue Bourgeoise 28230 EPERNON
N° de gestion : 2017B00511
N° d'identification : 830261855
N° de dépôt : A2020/003407
Date du dépôt : 04/08/2020
Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale du 10/07/2020 AG



477754



477754

2 AH
Société par actions simplifiée
au capital de 6.000 euros
Siège social : 5 rue Bourgeoise 28230 EPERNON
RCS CHARTRES 830 261 855

**PROCES-VERBAL
D'ASSEMBLEE GENERALE**

**L'an deux mille vingt et 10 juillet 2020
A 19 heures 30**

Les associés de la Société 2 AH, SAS au capital de 6000 euros, immatriculée au RCS de CHARTRES sous le numéro 830 261 855, dont le siège social est sis 5 rue Bourgeoise EPERNON (28), se sont réunis, sur convocation verbale du Président.

L'assemblée est présidée par Monsieur Ryad ACHIK, Président.

Sont présents :

- **Monsieur Belkacem ACHIK** propriétaire de 3000 actions,
- **Monsieur Ryad ACHIK**, propriétaire de 1500 actions,
- **Madame Hasna ACHIK née OUFARY**, propriétaire de 1500 actions,

C'est-à-dire l'ensemble des associés représentant l'intégralité des actionnaires de la société.

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et adopter les résolutions proposées dans les conditions fixées par les statuts.

Le Président ouvre la séance.

Le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Donner acte à la Présidence de ce que les dispositions des statuts concernant la convocation de l'assemblée générale ont été respectées
- Prendre acte de la démission de Monsieur Ryad ACHIK de ses fonctions de président,
- Nommer, en qualité de nouvelle Présidente, Madame Hasna ACHIK née OUFARY

Après discussion, et personne ne demandant plus la parole, Le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

H.O

AB



PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale des associés donne acte à la Présidence de ce que les dispositions des statuts concernant la convocation de l'assemblée générale ont été respectées.

Cette résolution est adoptée à la majorité unanime.

DEUXIEME RESOLUTION

Il est pris acte, par l'assemblée générale, de la démission du Président, Monsieur Ryad ACHIK.

Cette résolution est adoptée à la majorité unanime.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale nomme Madame Hasna OUFARY, née le 16 février 1986 à CASABLANCA (MAROC), de nationalité marocaine, demeurant 1 rue Jules Ferry 92400 COURBEVOIE, aux fonctions de Président de la Société pour une durée indéterminée.

Madame Hasna OUFARY dispose, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et la représenter à l'égard des tiers.

Madame Hasna OUFARY accepte les fonctions de Président qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

Cette résolution est adoptée à la majorité unanime.

Tous pouvoirs sont donnés au Président, avec faculté de délégation, aux fins de régulariser tous actes nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les membres du bureau.

Pour extrait
Pour copie certifiée conforme


Monsieur Belkacem ACHIK
associé



Madame Hasna ACHIK née OUFARY
associé et Présidente



Monsieur Ryad ACHIK
associé et Président démissionnaire

de votre d'you parier


AB